



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Concours unique
d'Infirmier de l'Education Nationale
Session 2021
Académie d'Amiens**

Présidente du jury : madame Daphnée Feret, Chef de la Division de la Logistique et des Services académiques – Rectorat d'Amiens

Vice-président : monsieur Said MEDDAH, Chef de la Division des Affaires Financières – Rectorat d'Amiens

Calendrier :

- Inscriptions du 16 février au 16 mars 2021
- Epreuve écrite d'admissibilité : Jeudi 1^{er} avril 2021 à Douai
- Résultats d'admissibilité : Mercredi 14 avril 2021
- Épreuve orale d'admission : 21 mai 2021,
- Résultats d'admission : 21 mai 2021

Nombre de postes : 4

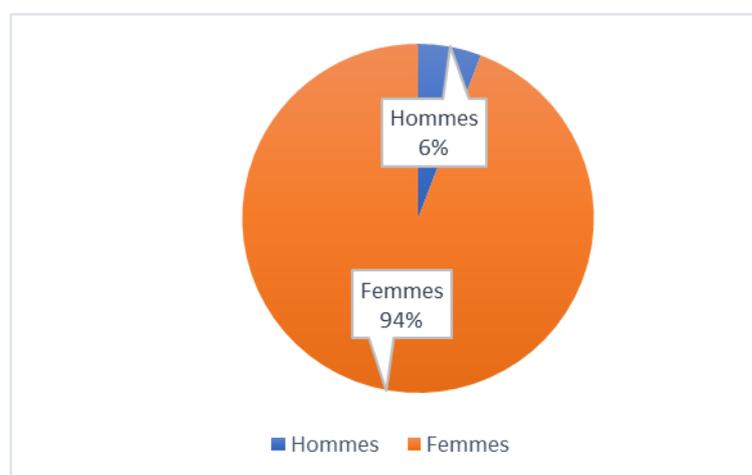
Données relatives aux candidats

Nombre de postes à pourvoir :	4
Nombre de candidats inscrits :	103
Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité :	58 (56.31% /au nombre de candidats inscrits)
Nombre de candidats déclarés admissibles :	12 (11.65% /au nombre de dossiers téléversés)
Note la plus élevée à l'épreuve d'admissibilité :	16/20
Note la moins élevée à l'épreuve d'admissibilité :	5.25/20
Note du dernier admissible :	11.50/20
Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission :	12
Nombre de candidats admis sur liste principale :	4 (33.33% /au nombre d'admissibles)
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire :	2

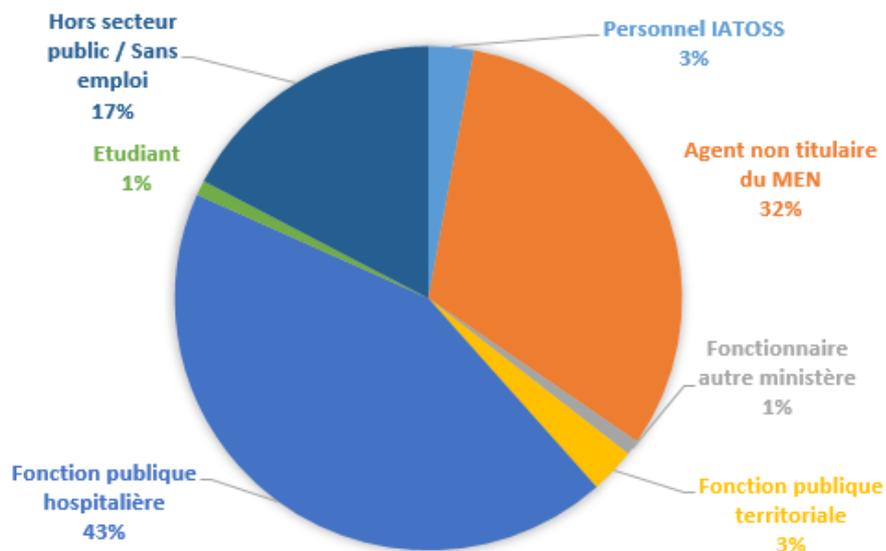
Moyenne la plus élevée à l'issue de l'épreuve d'admission :	51.50/60
Moyenne la moins élevée à l'issue de l'épreuve d'admission :	33.50/60
Note du dernier admis sur liste principale :	45/60
Note du dernier admis sur liste complémentaire :	42.25/60

Éléments statistiques relatifs au profil des candidats

Genre des candidats



Origine des candidats



Le profil des candidats reste assez similaire à celui traditionnellement observé dans ce concours. Ainsi, 94 % des candidats sont des femmes (qui constituent d'ailleurs la totalité des admis).

Quant à l'origine des candidats, 66 % d'entre eux sont déjà en activité, soit dans la fonction publique hospitalière, soit dans l'éducation nationale.

Déroulement des épreuves

En application de l'article 3 de l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, le contenu des épreuves est le suivant :

1. Epreuve écrite d'admissibilité :

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier (durée : trois heures ; coefficient 1).

Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

Remarques relatives à l'épreuve écrite

La correction des copies s'est effectuée en binôme, chaque binôme étant constitué d'un personnel médico-social et d'un personnel administratif ou de direction susceptibles de porter des regards complémentaires sur les copies.

Le jury a fait le choix de retenir pour les épreuves orales un nombre important de candidats de manière à pouvoir évaluer au mieux la personnalité et le profil de chacun. Ainsi, 12 candidates ont été déclarées admissibles pour 4 postes (soit 3 personnes pour un poste), la note du dernier admissible étant de 12 (et la plus élevée 18,5). La moyenne de l'admissibilité se situe à 14,83.

La première question a souvent été mal appréhendée par les candidats qui ont parfois éprouvé des difficultés à juger la situation dans sa globalité. Les réponses relatives à la posture à adopter face à la victime ont même, dans certaines copies, suscité l'inquiétude des membres du jury (déplacement de la victime d'une chute).

A l'inverse, les membres des deux jurys ont souligné l'excellent niveau d'un certain nombre de copies qui démontraient un vrai travail préalable et une réflexion sur le métier d'infirmier de l'éducation nationale. La moyenne des admis témoigne par ailleurs d'un bon niveau de préparation des candidats.



2. Epreuve orale d'admission :

Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury (durée : trente minutes ; coefficient 2).

Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle.

Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription.

Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier déposé par le candidat lors de son inscription.

Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

Recommandations relatives à l'épreuve

Un barème commun a servi de base aux interrogations des candidats qui ont été évalués par 2 commissions composées de personnels médico-sociaux ainsi que de personnels de direction ou administratifs (3 personnes dans chacune des commissions).

Les membres du jury ont été invités à évaluer les motivations, les connaissances professionnelles et du système éducatif, ainsi que le positionnement de l'infirmier de l'éducation nationale au sein de celui-ci. Les candidats admis sur liste principale ainsi que les inscrits sur liste complémentaire, ont démontré leur connaissance du métier d'infirmier, mais également des spécificités liées à l'éducation nationale.

Le fait d'avoir déjà exercé au sein de l'éducation nationale apparait comme un atout indéniable pour les candidats, les personnes déjà en poste représentant ainsi 50 % des admis sur liste principale alors qu'ils sont 32 % des candidats. Ils ont ainsi souvent démontré leur bonne connaissance des établissements, des problématiques liées à l'éducation nationale, des instances sur lesquelles leur action peut s'appuyer. D'excellentes prestations ont néanmoins été réalisées par des candidates sans expériences, certaines ayant par ailleurs pris la peine de se rendre dans des établissements afin de rencontrer des personnes déjà en poste et échanger sur le contenu de leurs missions. Des lauréates ont également mis en avant la préparation suivie auprès du CNED. Globalement, les candidates admises présentent des profils de grande qualité puisque celles-ci ont obtenu des notes d'oral situées entre 16,5 et 19, la moyenne globale étant de 16,21.



Points positifs relevés par les membres du jury :

- Epreuve bien préparée : dans leur grande majorité, les candidats connaissaient la nature de l'épreuve et l'avaient travaillée.
- Qualité d'expression orale.
- Bonne gestion du temps.
- Exposé clair et organisé.

Points négatifs relevés :

- Lacunes dans la connaissance de la réglementation applicable sur certains sujets.
- Un problème de positionnement au sein de l'institution éducation nationale et une méconnaissance de la pluralité des acteurs.
- Manque global de réflexion et de prise de hauteur.
- Manque d'ouverture sur l'environnement extérieur, même proche.

Conclusion :

Les candidats sont invités à se présenter aux épreuves en s'étant suffisamment renseignés, tant sur la nature de celles-ci, que sur l'environnement d'exercice du métier auquel ils postulent. Il leur est également conseillé de se projeter en tant que possible dans la fonction.

Seront ainsi valorisés le bon sens, la capacité à réagir, à anticiper, à proposer des actions à court, moyen et long termes, la faculté à solliciter les autres membres de la communauté éducative ou des partenaires extérieurs. On conseillera également aux candidats extérieurs à l'éducation nationale à ne pas hésiter à solliciter des établissements pour y effectuer des périodes d'immersion de manière à mesurer les différences entre le métier tel qu'il est exercé en milieu hospitalier et au sein d'un établissement.

Fait à Amiens, le 12 juillet 2021

La Présidente du Jury,

Daphnée FERET